

Évaluation de la mise en œuvre de la charte

Le mot du président :

En 2012, le Parc national du Mercantour s'est doté d'une charte de territoire, symbole d'un nouvel élan de gouvernance en faveur de la préservation, de la sensibilisation, de la découverte et d'un développement local. Douze ans plus tard, il nous incombait la responsabilité d'évaluer le chemin parcouru.

Cette évaluation, nous l'avons menée de manière collective, en consultant largement tous les acteurs de notre territoire à chaque étape du processus. Nous pouvons nous féliciter de la réussite de cet exercice ambitieux, mais également de tout le travail qui a pu être accompli ces douze dernières années. Je pense notamment à l'amélioration de la conservation des espèces, le développement de l'écotourisme à l'échelle du Mercantour, ou encore la création de partenariats fructueux entre le Parc national et les communes. Ces collaborations se sont concrétisées par des projets locaux durables, tels que des interventions dans les écoles, la création

de sentiers d'interprétation, et la rénovation de notre précieux patrimoine vernaculaire.

Bien que nous ayons déjà concrétisé de nombreuses actions, cette charte nous ouvre encore de belles perspectives pour faire du Parc national du Mercantour un territoire exemplaire et résilient, tant pour la protection de nos patrimoines que pour le bien-être de ses habitants et des générations futures.

C'est pourquoi, lors du conseil d'administration du 9 juillet 2024, nous avons décidé de reconduire cette charte jusqu'en 2039. Pour guider notre action, nous avons formulé des recommandations visant à renforcer l'efficacité de nos initiatives. Le renforcement de la collaboration et la co-création de solutions seront au cœur de notre engagement pour répondre aux défis de l'avenir.

Ainsi, c'est ensemble, forts de nos compétences et de notre volonté commune, que nous pourrons poursuivre cet élan. Je sais, pour cela, pouvoir compter sur votre soutien indéfectible.

De nouveaux engagements jusqu'en 2039



Charles-Ange Ginesy
Président du conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

La charte du Parc national du Mercantour a été approuvée en 2012. Elle engage conjointement l'établissement public du Parc national du Mercantour et ses partenaires autour d'un **projet partagé de développement local**, en lien avec la protection de ses patrimoines naturel, paysager et culturel. Co-construite avec les parties prenantes du territoire, elle est **mise en œuvre de manière partenariale** afin d'atteindre des objectifs communs.

Pour son évaluation, ont été mobilisés :

1200 réponses
à l'enquête grand public

38 réunions

386 documents
consultés

1 cabinet externe

Une charte pour le territoire

L'évaluation de la charte : pourquoi faire ?

Douze ans plus tard, il est temps de faire le bilan des actions réalisées et d'évaluer comment a été appliquée la charte, **l'atteinte des objectifs** et l'efficacité des moyens mobilisés. Lancée en 2023, l'évaluation a **mobilisé l'ensemble des acteurs** de la mise en œuvre de la charte (élus, associations, fédérations, services de l'État, collectivités, chambres consulaires, agents du Parc national, etc.)

3 séminaires avec un total
de **150 participants**

110 entretiens réalisés



Évaluation et constats



Accueil et sensibilisation du public

Le Mercantour accueille un public de plus en plus nombreux avec des comportements parfois inadaptés. Toutefois **la quiétude et l'état de conservation** du territoire du Parc national ont été maintenus à travers une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux. Les **infrastructures d'accueil** sont de qualité reconnue, notamment les maisons de Parc et les 550 km de sentiers, malgré des coûts de gestion croissants dus aux aléas climatiques (ex : tempête Alex). L'image du Parc national a ainsi été préservée, même si **l'écoresponsabilité des activités** s'y exerçant reste à renforcer.



Forêts

La **préservation des écosystèmes forestiers** s'est notamment traduite par la protection des peuplements en libre évolution. Le travail partenarial entre l'Office national des forêts et les communes amène à une **gestion durable des forêts**. Toutefois **la filière bois** n'est pas très développée, notamment en raison d'un manque de structuration à l'échelle du territoire.



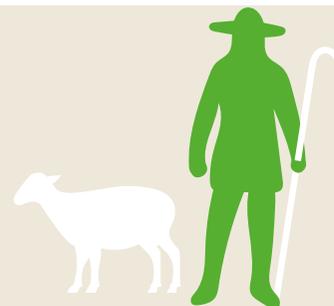
Tourisme, artisanat et activités de pleine nature

Le territoire s'engage activement pour un **tourisme responsable**, se distinguant ainsi comme une destination durable, bien que le positionnement écotouristique ne soit pas toujours clairement identifiable dans l'offre proposée. Par exemple, les **savoir-faire artisanaux locaux** manquent de reconnaissance et de valorisation malgré un potentiel croissant et une demande émergente. Les **activités de pleine nature** nécessitent également un accompagnement renforcé pour améliorer la cohabitation Homme-nature.



Changement climatique

Le classement de la **première Réserve intégrale du Parc national**, offrant le plus haut niveau de protection et représentant un véritable laboratoire pour étudier l'évolution des changements globaux, constitue une réussite largement partagée. La connaissance et le suivi des impacts de l'évolution du climat sur les écosystèmes se sont intensifiés ces dernières années. Cependant une **meilleure valorisation de ces connaissances** aiderait à leur appropriation par tous, le changement climatique représentant un défi auquel va devoir **s'adapter l'ensemble du territoire**.



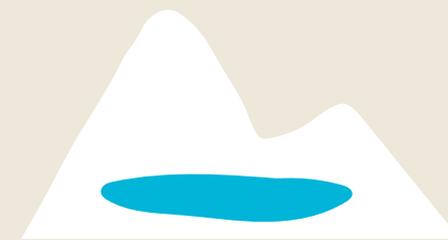
Agriculture

Malgré un investissement important des acteurs de la charte dans les **questions agropastorales**, la dynamique partenariale demeure complexe, influencée par de multiples facteurs tels que la présence du loup, l'accès à l'eau, les objectifs parfois divergents notamment en termes de gestion et priorités en cœur de Parc national et de défiances historiques. Malgré ces défis, des **améliorations sont notables** et soulignent la nécessité de renforcer les partenariats et de **soutenir le monde agricole** dans son ensemble.



Énergie

Si le développement des **énergies renouvelables** peut parfois être limité par la réglementation du Parc national, le développement de l'énergie solaire sur des structures existantes constitue un potentiel de production. Les **économies d'énergie** ont été fortement impulsées par les conjonctures mondiales et nationales, présentant ainsi des avancées notables. En particulier, l'obtention du label **Réserve Internationale de Ciel Étoilé** a permis une forte prise en compte de l'enjeu auprès des élus et habitants du territoire.



Eau et milieux aquatiques

Des avancées conséquentes ont été réalisées concernant la connaissance et la préservation des milieux aquatiques (lacs, zones humides, ect.) en lien avec les **acteurs halieutiques et pastoraux**. Pour autant le territoire concentre encore de nombreux enjeux à prendre en compte, qui devront faire l'objet d'une gestion concertée avec les acteurs concernés. En effet, **la préservation des milieux aquatiques** reste un enjeu fort sur le territoire et peut être source de conflits, notamment concernant le partage de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique.



Coopération et gouvernance

La coopération transfrontalière avec le **Parc Alpi Maritime** a permis de réaliser de nombreux projets et de s'ouvrir à **d'autres espaces protégés**. Toutefois, ces actions sont fortement dépendantes des financements européens. Par ailleurs, le **Parc national et ses communes** ont établi des méthodes de travail et une confiance mutuelle, favorisant la réussite de multiples actions de développement territorial. Une démarche similaire reste à consolider avec les **intercommunalités**.



Paysages & sites remarquables

Des actions ont été menées en faveur de la protection et de la valorisation du **patrimoine paysager**, avec la mise en œuvre de projets partenariaux d'envergure autour des **sites remarquables à enjeux**. Cependant l'amélioration de la qualité paysagère reste parfois disparate. De plus, il est encore compliqué de rassembler les efforts pour préserver et restaurer les **paysages construits**.



Culture et bâti

La protection et la valorisation des **patrimoines bâtis, militaires et archéologiques** suit une bonne dynamique ces dernières années. En particulier, la **gestion du site des Merveilles** a permis de limiter la dégradation des gravures rupestres et une amélioration de la qualité de visite. Un travail a été initié pour sauvegarder le **patrimoine architectural des hameaux et villages** mais représente encore un grand défi.



Faune

De grands inventaires de biodiversité ont permis de découvrir des **milliers de nouvelles espèces** dans le Parc national. Des actions de conservation, de préservation et de suivi ont été menées avec succès pour des **espèces emblématiques** comme le gypaète barbu, le bouquetin, le tétras-lyre, etc. Un enjeu subsiste toutefois concernant la valorisation de ces sujets et l'**appropriation de tous et toutes** aux enjeux de préservation du patrimoine naturel. Le retour naturel du loup continue de créer des tensions contenues grâce à de nombreuses initiatives pour accompagner sa coexistence avec le pastoralisme.

Flore

La flore du Mercantour a pu être préservée grâce aux multiples **dispositifs de connaissance et de suivi**, ayant mené à la mise en place d'actions, notamment avec le monde agropastoral, pour favoriser la **protection d'espèces emblématiques** telles que la gentiane de Ligurie, la reine des Alpes, ou encore la saxifrage à fleurs nombreuses. Néanmoins la flore reste encore très menacée et **nécessite une protection** accrue en faveur de sa conservation.



« L'évaluation de la charte a démontré que les grands enjeux définis en 2012 restent pertinents et d'actualité. Les évolutions des pratiques, des usagers, des acteurs et du contexte climatique ont pu trouver leur place dans les objectifs tels que rédigés à l'origine et les partenaires de la charte ont su se fédérer autour de sa mise en œuvre. Cependant, certains objectifs n'ont été que partiellement atteints. Le renouvellement de la charte induit ainsi la nécessité d'accentuer l'effort partenarial pour assurer la continuité de son application. C'est pourquoi des recommandations ont été identifiées afin de prioriser les actions des acteurs locaux, pour que chacun puisse s'emparer pleinement de ce projet de territoire. »

Le mot de
Jean-Paul David,

Maire de Guillaumes, commune
adhérente à la charte du Parc national du
Mercantour



Évaluation et conclusions

Recommandations prioritaires

« Le contexte climatique et écologique de notre société s'est transformé pour rentrer dans une phase décisive d'adaptation aux changements globaux. L'évaluation de la charte a été l'occasion d'affermir la place des questions d'actualité et d'identifier les liens entre objectifs de protection réglementaire en cœur et orientations de développement local, soutenable, en aire d'adhésion. Faire fonctionner ces liens, reconnaître les interdépendances, et gagner le respect des usagers pour les convaincre de collaborer sont en effet au cœur des recommandations. Pour le conseil scientifique, la charte est avant tout un outil majeur de médiation territoriale, son appropriation par l'ensemble des partenaires reste le défi principal de sa poursuite. »



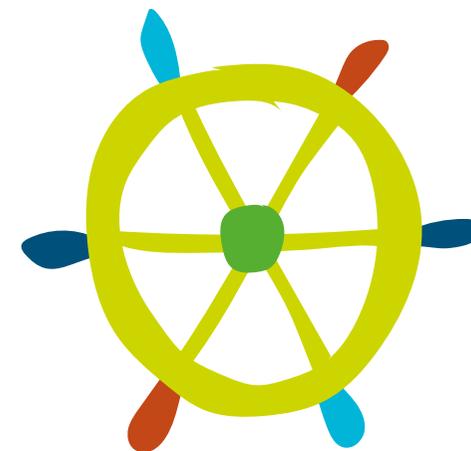
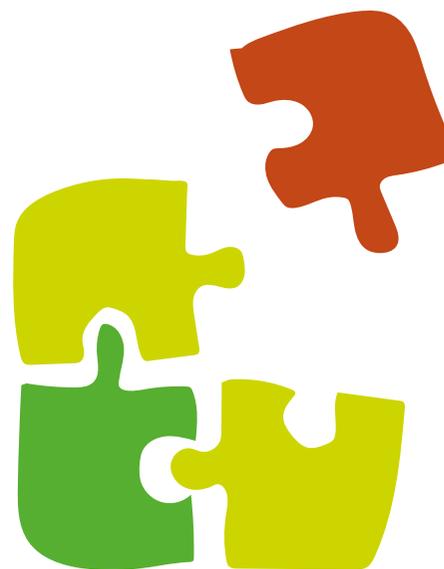
Renforcer les collaborations

Le Parc national du Mercantour offre des opportunités de développement d'activités respectueuses de la biodiversité. Afin de favoriser un **développement local soutenable**, centré autour des activités touristiques, agricoles, forestières et artisanales, les différents acteurs de la charte doivent renforcer leur partenariat pour dynamiser l'économie du territoire.

Le mot de John Thompson,
Président du conseil scientifique du
Parc national du Mercantour

Renforcer la place des partenaires

Certaines **institutions et collectivités locales** ont pu jouer un rôle limité dans la mise en œuvre de la charte. Pour que ce projet de territoire soit véritablement porté et déployé de manière partenariale, il convient que chacun, à la hauteur de ses compétences et de ses moyens, s'investisse. Ce n'est que par une **action volontariste et collective** qu'il sera possible de mener le territoire vers un développement soutenable.



Renforcer la gouvernance partagée

Les acteurs ont aujourd'hui une bonne connaissance de la réglementation en vigueur en cœur de Parc national, mais des divergences de points de vue subsistent quant à **l'équilibre entre préservation et développement du territoire**. Il convient par conséquent de renforcer une gouvernance partagée pour **co-construire les décisions**.

Recommandations prioritaires



Déployer une stratégie d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique provoque de nombreux dérèglements dans le Mercantour, tels que l'augmentation des risques (sécheresse, glissement de terrain, tempêtes, incendies,...) ou le dépérissement des forêts. Il est crucial que les acteurs du territoire collaborent pour **adapter les pratiques**, en particulier pour préserver les ressources hydriques et forestières. Pour cela, il est essentiel de pérenniser la **concertation** entre acteurs et la **prise de décision collective** afin notamment d'anticiper les potentiels conflits d'usage.

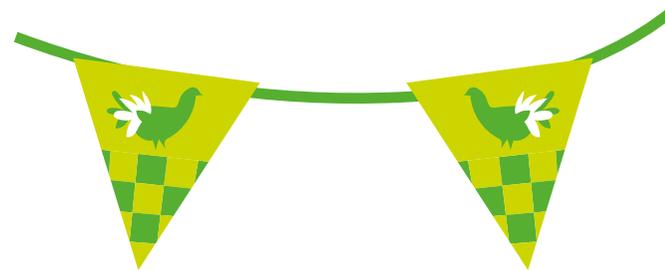
Accompagner l'adaptation et le soutien au développement agricole et pastoral durable

En cœur de Parc national, les acteurs de la chartre s'investissent fortement dans les questions agropastorales malgré des dynamiques partenariales complexes mais en notable amélioration. La **conciliation entre ces activités et la protection de l'environnement** demeure un enjeu majeur en cœur de Parc national comme en aire d'adhésion. Ainsi, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, il est essentiel de **consolider la filière locale** et préserver les terres agricoles pour **favoriser une agriculture de proximité** et ainsi une alimentation durable pour les habitants.



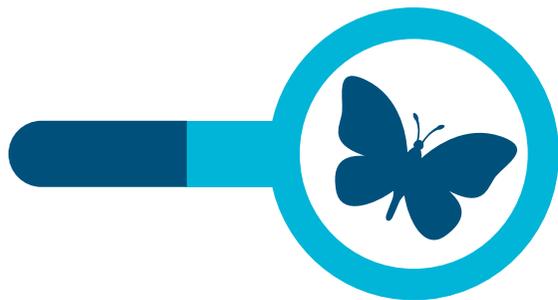
Renforcer le partage des choix

La gestion des projets liés à la présence humaine et à ses activités dans la zone cœur est parfois source d'incompréhension. En impliquant davantage les acteurs locaux, il est possible de favoriser une **appropriation collective du Parc national**. Il est donc indispensable de renforcer la pédagogie, de partager les contraintes existantes et d'associer le territoire aux décisions.



Associer les usagers d'activités de pleine nature

Pour impliquer au mieux les pratiquants, il convient notamment de **multiplier les échanges** entre les fédérations et le Parc national. Des réflexions collectives permettront d'intégrer davantage les enjeux de préservation des patrimoines et d'accompagner ainsi les activités vers une réduction de leur impact sur la biodiversité.



Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité

Les efforts pour connaître et préserver la biodiversité sont concentrés principalement dans le cœur du Parc national. Afin d'orienter ces actions à destination des usagers du territoire, il convient de les développer en aire d'adhésion, dans une optique de **solidarité écologique** étendue à l'ensemble du territoire.

« Une vision collective a été nécessaire afin d'arriver au bilan de cette évaluation et à l'identification de ces futures améliorations. Elles représentent la nouvelle dynamique de cette charte, à l'image de la forte implication des différents acteurs autant au niveau économique, qu'associatif, socle de l'activité du territoire. Nous devons être attentifs et réactifs face aux enjeux liés aux changements sociétaux, climatiques et environnementaux. La réussite de la mise en œuvre de la charte dépendra de chacun de nous, mais surtout d'un élan commun. »

Le mot de Déborah Courron,
Représentante du Comité
économique, social et culturel
du Parc national du Mercantour



Repenser une gestion des flux

Bien que des efforts considérables aient été accomplis, la gestion des flux de visiteurs reste un **défi majeur sur les sites attractifs**. Si la nécessaire conciliation des patrimoines et de l'attractivité touristique est bien ancrée chez les acteurs, l'économie locale continue de reposer sur la fréquentation du territoire. Il convient par conséquent de repenser une gestion équilibrée des flux et d'accompagner de nouveaux projets autour d'une valorisation respectueuse des patrimoines.



Mieux connaître et valoriser les patrimoines locaux

Malgré un potentiel croissant et une demande émergente, la reconnaissance et la valorisation des **savoir-faire artisanaux et des patrimoines culturels remarquables** du territoire restent à consolider. Il est alors nécessaire d'affirmer les partenariats entre les acteurs concernés, porteurs de perspectives d'emploi pour les habitants des vallées.

Améliorer une logique d'accueil & de sensibilisation

Malgré une amélioration notable des conditions et des infrastructures d'accueil des visiteurs dans le Mercantour, de nombreuses pressions s'observent encore sur plusieurs sites remarquables. L'augmentation de la fréquentation nécessite de maintenir **des actions ambitieuses** en matière d'accueil et de sensibilisation du public en **mutualisant** les ressources et les compétences des différents gestionnaires.





Parc national du Mercantour

23 rue d'Italie • CS 51316 • 06006 Nice Cedex 1

Téléphone : +33 (0)4 93 16 78 88

Pour en savoir plus :

